

COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 26.9.2016
C(2016) 5843 final*

*M. Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission aimerait remercier l'Assemblée nationale pour l'avis favorable qu'elle a rendu sur le paquet de mesures contre l'évasion fiscale, proposé en janvier 2016 par la Commission [COM(2016) 23, 24, 25 et 26 final], ainsi que sur la proposition de modification de la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéficiaires [COM(2016) 198 final], et pour le soutien qu'elle lui a apporté dans le cadre de son action menée plus globalement en faveur d'une fiscalité juste et efficace.

La Commission est satisfaite des excellentes avancées déjà réalisées en ce qui concerne les différentes initiatives contenues dans ce paquet de mesures contre l'évasion fiscale. L'accord des États membres concernant la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale du 12 juillet¹ garantit la mise en œuvre dans toute l'UE de règles contre l'évasion fiscale juridiquement contraignantes afin d'empêcher certaines des formes les plus courantes de planification fiscale agressive. La proposition relative à l'échange de déclarations pays par pays entre les autorités fiscales a également été rapidement adoptée par les États membres. Les autorités fiscales disposeront ainsi des informations capitales dont elles ont besoin pour cibler leurs vérifications et détecter les comportements fiscaux abusifs de la part des entreprises. Le Conseil a rendu un avis favorable concernant la stratégie extérieure pour une imposition effective, dotant ainsi d'un mandat clair chacune des initiatives dont il a proposé la mise en œuvre. Un nouveau processus de l'UE consistant à dresser la liste des pays tiers refusant de se conformer aux normes de bonne gouvernance fiscale est notamment mis en place actuellement. La Commission apprécie le soutien apporté par l'Assemblée nationale à cette liste commune de l'UE.

La Commission note avec intérêt l'avis de l'Assemblée nationale selon lequel une harmonisation accrue de la fiscalité directe en Europe pourrait offrir une protection renforcée contre les pratiques fiscales dommageables. La relance de l'assiette commune

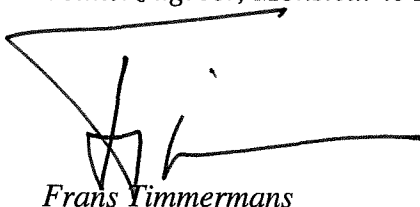
¹ Directive 2016/1164 du Conseil du 12 juillet 2016 (JO L 193 du 19.7.2016, p. 1).

consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), que la Commission proposera à l'automne, aura pour effet de soutenir cet objectif, tout en respectant pleinement la souveraineté des États membres en matière de fiscalité. La Commission salue le soutien apporté par l'Assemblée nationale à l'ACCIS, qui permet à la fois de lutter contre la planification fiscale agressive dans l'UE et de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises dans le marché unique.

Ainsi qu'il est indiqué dans l'avis de l'Assemblée nationale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales n'est pas statique et la Commission se tient prête à relever les nouveaux défis qui se présentent. Tel fut notamment le cas, par exemple, dans les récentes propositions visant à renforcer les règles de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et à octroyer aux autorités fiscales l'accès aux informations utiles à cet égard. Dans la communication accompagnant ces propositions², la Commission a inventorié toute une série de nouvelles initiatives destinées à cibler les types de pratiques fiscales abusives mises au jour en avril dans les «Panama papers». Il s'agit notamment d'améliorer l'échange d'informations entre États membres sur les bénéficiaires effectifs et d'envisager des mesures possibles de l'UE pour renforcer la surveillance des activités des conseillers fiscaux.

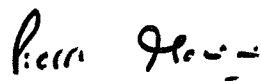
En espérant que les éclaircissements apportés dans la présente répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Frans Timmermans

Premier Vice-président



Pierre Moscovici

Membre de la Commission

² Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée «Paquet de mesures contre l'évasion fiscale: prochaines étapes pour assurer une imposition effective et davantage de transparence fiscale dans l'Union européenne» [SWD(2016) 6 final du 28.1.2016].